

# ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AGREEE DE PECHEURS AMATEURS AUX ENJINS ET AUX FILETS SUR LES EAUX DU DOMAINE PUBLIC DU LOIRET

ASSEMBLEE GENERALE DU 23/11/2024

SALLE DES FÊTES DE BOU

## ACCUEIL des participants

Le Président accueille les participants et donne la liste des absents excusés :

### Membres adhérents en 2024 présents :

Messieurs, PEYNOT (E20), GUERIN Gilbert (F1), COUTANT (F7), BURNEAU (F7), GUILLEMARD (F7), VIROULEAU (F10), CATHELINEAU (F10), PUJOL (F11), GUERIN Philippe (F13), COLAS (F13), VINCENT Jean Georges (F13), CREUSILLET (F13), VINCENT Sylvain (F14), TARDITS (F17), MARTIN (G2), GAUTHIER Thierry (G4), FARNEAULT (G5)

### Membres excusés

Messieurs TINSEAU (Président FD 45, invité), GABRIS (Pêcheur professionnel invité), PRADIER (F1), LAMOTTE (F9), GAUTHIER Sylvain (G4), GAUTHIER Yves F10), POIGNARD (F11),

### Assistent

Messieurs GUILLEMARD (Futur pêcheur F8), GUYOT (Pêcheur professionnel Invité),

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE – 15 h 00

Le président ouvre la séance et note qu'il y a environ 1/3 de l'effectif de l'association présent (21 présents ou excusés)

## Ordre du jour

### **PV de l'AG 2023**

Le PV de l'AG 2023 : adopté à l'unanimité

## Rapport moral

Remerciements à :

- L'équipe qui anime l'association
- La DDT et particulièrement Mme Girard pour sa prise de fonction.
- La Fédération pêche 45 qui sert de siège à l'ADAPAEF et assure le secrétariat de l'association, son Président, son CA et son équipe, particulièrement Dominique Tinseau, Thierry Gauthier, Bruneau Bordeaux et Madame Mermillot pour la délivrance des licences...
- La Commune de Bou qui nous accueille depuis de nombreuses années (à laquelle il faudra faire un chèque de 50€ au profit de la coopérative scolaire),

## Le point sur les licences de pêche :

- Licences : **55 en 2024**, soit une baisse de 8 licences par rapport à 2023. Il est intéressant de noter un flux important entre la perte et les gains de licences cette année ; nous avons perdu 13 pêcheurs et gagné 5. Pour rappel en 2023 nous avons gagné 9 pêcheurs mais perdu 5. Que penser de cette situation ? Quelques éléments d'analyse à cet instant :
  - Les pêcheurs aux engins ont une moyenne d'âge de 65 ans, peu de renouvellement chez les jeunes et arrêt de l'activité pour les plus anciens (mobilité, aisance, ...)
  - L'accès à l'eau devient de plus en plus difficile avec des cales peu entretenues, inexistantes et parfois d'un accès compliqué.
  - Depuis deux années les conditions de pêche sont ardues car l'étiage de la Loire est très fluctuant selon les saisons et les périodes (sécheresse, haut débit, algues ...)
  - L'activité séduit de nouveaux pêcheurs mais la pratique s'avère plus compliquée qu'envisagée. On essaie une année puis on arrête !
- Présentation des licences ouvertes par lot et des attributions : aucun pêcheur sur les lots E19, F3, F4, G1, et des disponibilités sur la plupart des autres lots (55 pêcheurs pour 136 licences). Un questionnaire apparu au sujet du lot F6 lors de l'Assemblée Générale de 2023 a trouvé une réponse suite à la commission technique départementale. Il pourra y avoir des licences car ce lot existe dans l'atlas des lots de pêche 2023-2027 mais la modification ne pourra intervenir seulement qu'au moment du renouvellement des baux de pêche soit en 2027. Nous demanderons alors des licences sur ce lot quitte à en demander moins sur des lots qui sont historiquement vides.
  - Le Président rappelle la procédure pour l'obtention d'une licence (date limite pour une demande : 15/12/2023) et invite à consulter les sites Le site [www.federationpeche.fr/45](http://www.federationpeche.fr/45) puis cliquer fédération puis sur ADAPAEF. Merci à Iryna pour l'excellent travail de présentation du site.
  - Le site de la préfecture <https://www.loiret.gouv.fr/>, puis tapez dans le moteur de recherche « **Licences de pêcheurs amateurs** »
  - Le site de la Fédération nationale des ADAPAEF : <https://www.federation-nationale-adapaef.fr/>

Il rappelle également la liste des engins autorisés selon les périodes (toute l'année et pendant l'ouverture aux carassiers)

## **Rapport d'activité**

L'ADAPAEF a participé à l'opération Loire Propre, à la Fête du Port de Guilly, à la Fête de la Sange, et n'a pu organiser une journée conviviale d'échanges de pratiques chez Gilles Coutant à Bouteille, à Guilly, les conditions d'accès à la Loire étaient trop dangereuses compte tenu de l'étiage de fin juin.

L'ADAPAEF a été présente dans de nombreuses instances : Fédération Pêche 45, LOGRAMI, F.N.P.F, F.N.A.D.A.P.A.E.F, DDT, et a statutairement organisé deux conseils d'administration les 7/05 et 8/10/2024.

## **Communication**

La communication fait l'objet de la parution, 1 fois par semestre, de la publication de « Au fil de l'eau » Cette année, deux numéros sont parus (le 21 et le 22). Les éditos de ces deux numéros ont mis en évidence un nouveau chantier initié par nos instances nationales ; les déclarations de captures sur l'application CESMIA et un sujet d'actualité qui revient sur la possibilité de reprendre la régulation du grand cormoran..

L'an prochain les deux numéros ont déjà leur thématique, à savoir : un numéro consacré à un rappel de la réglementation de la pêche et un autre sur les recettes de cuisine sur les poissons de Loire.

Un travail devra être mis en œuvre vers les médias locaux et régionaux pour faire connaître et reconnaître nos actions vis-à-vis du grand public. (Presse, radio)

## **Rapport Financier**

Le rapport financier de l'exercice 2023 fait apparaître **des recettes de 14363.80 €** et des dépenses **de 14083.25 €**. Après encaissements et reversements aux différents organismes, **le résultat de l'ADAPAEF s'élève à 280.55 €** pour l'exercice 2023.

**Le bilan financier 2023 de l'association s'établit à 7472,30 €**, dont 2257.55 € sur le compte courant Caisse d'Épargne et 5 114,75 € sur le livret A.

S'agissant des recettes, **la cotisation ADAPAEF n'augmente pas à nouveau et reste à 15 € pour les majeurs et 1 € pour les mineurs** (Pour info la cotisation de l'ADAPAEF était à 17 € il y a 10 ans).

CPMA + 1 € pour les majeurs et +1 € pour les mineurs

FD45 - 0 € pour les majeurs et 0 € pour les mineurs

FNADAPAEF 0 € pour les majeurs

**Le rapport financier est approuvé à l'unanimité et quitus est donné aux responsables.**

## **Projet d'activités 2025**

### **Reconduction des actions**

- Participation aux réunions statutaires, de la Fédération de pêche du 45, de la F.N A.D.A.P.A.E.F, du LOGRAMI et des réunions administratives avec la DDT
- Opération Loire propre Mars 2025
- Fête du port de Guilly 1<sup>er</sup> juin 2025 le même jour que la fête nationale de la pêche
- La Fête de la Sange en septembre 2025
- A la journée d'échange de pratiques et de convivialité 21 juin 2025
- Le festival de Loire septembre 2025
- Au Fil de l'eau n°22 et n°23

### **A conduire en 2025**

- Poursuivre le guide des pratiques
- Travailler sur le concept de Patrimoine Culturel Immatériel
- Rencontrer les médias locaux pour mieux faire connaître nos activités et nos actions (Canton infos, France Bleu « Reflets de Loire », Presse locale, ...)

## **Projet de budget**

Pour ces activités de l'association, **un budget prévisionnel pour 2025 est présenté en équilibre, à hauteur de 7057.80 € en recettes et en dépenses, sur une hypothèse de 55 adhérents.**

**Le rapport d'activités, le projet d'activités, le montant des cotisations 2023 et le projet de budget 2024 ont été votés à l'unanimité.**

Le président remercie l'Assemblée pour sa confiance exprimée lors de ces différents votes.

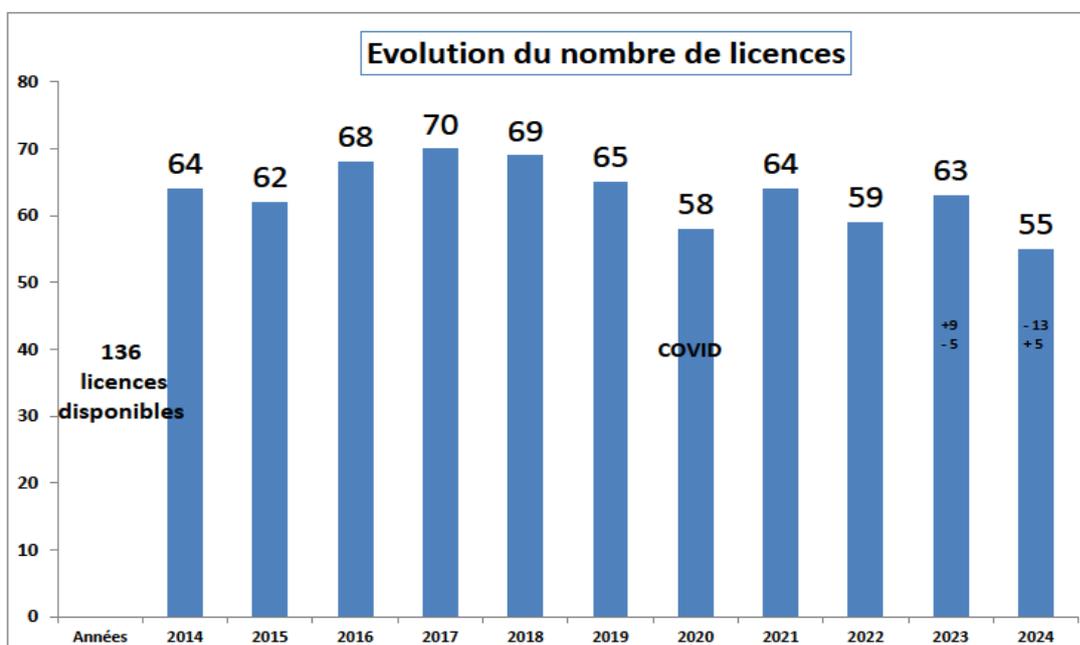
## Questions abordées au cours des différents échanges

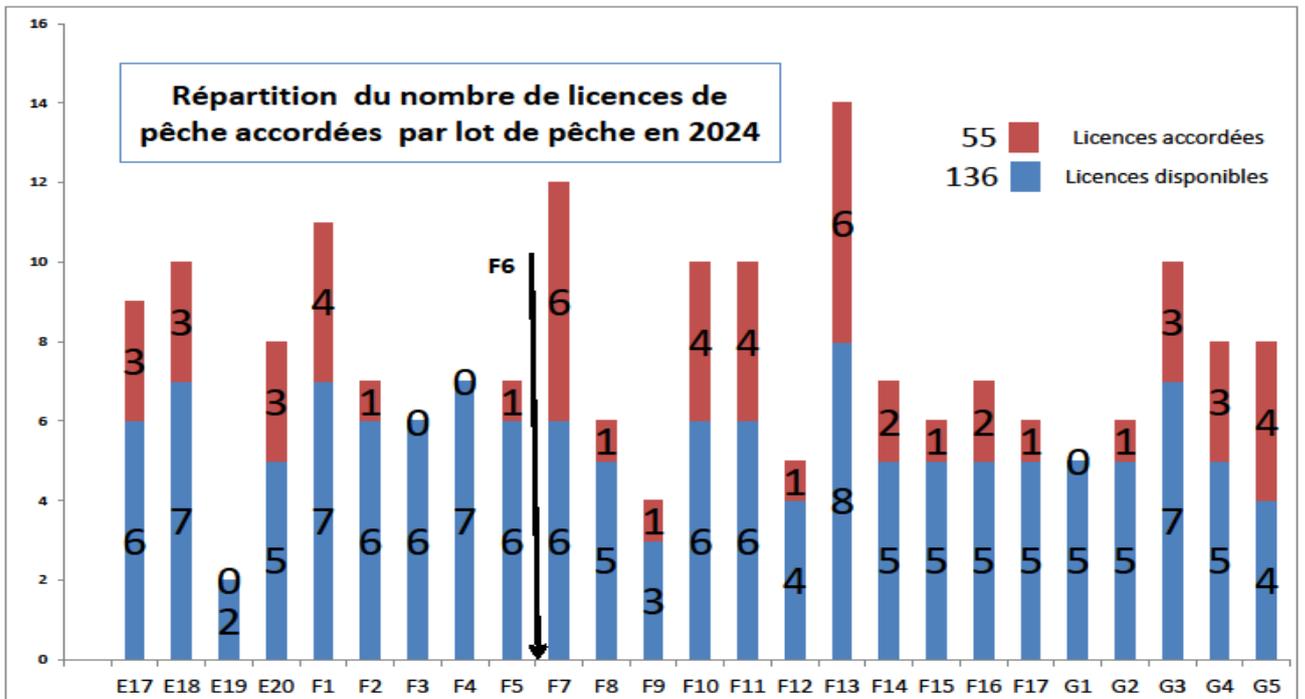
- Thierry Gauthier informe l'Assemblée générale sur le projet de la FD45 de financer la réhabilitation de 10 descentes permettant l'accès à la Loire sur le département au cours de l'année 2025 en partenariat avec les collectivités locales. Cela permettra de mieux avoir accès à l'eau pour pêcher.
  - Le Président demande qu'il lui soit envoyé par courrier les demandes de réhabilitation souhaitées
- Le Président donne lecture et commente les résultats de l'enquête nationale initiée par la Fédération nationale de la pêche et Haris Interactive t **pour évaluer le rapport des Français et des pêcheurs à l'eau et aux milieux aquatiques.**  
**86% des français ont une bonne voire très bonne image de la pêche de loisirs**
- Gilles Coutant informe l'Assemblée générale de la création d'une réserve nationale naturelle sur le secteur de Guilly/Châteauneuf et qui concerne les lots F7 – F8 –F9. La DDT souhaite associer les différents acteurs de terrain et notamment les pêcheurs aux engins, aux travaux de l'élaboration du règlement de fonctionnement de cette réserve. Il est nécessaire de participer à ces travaux afin défendre les intérêts de notre association. Il faut rester vigilant quant à l'avenir de cette réserve.
- 35 pêcheurs sur 55 ont ouvert un compte sur CESMIA. Très peu de déclarations enregistrées car c'est un outil encore mal adapté à une utilisation simplifiée ( Manque de souplesse, Rubriques mal adaptées et retour arrière impossible lors des saisies)- A suivre son évolution en fonction des retours des pêcheurs

L'ordre du jour étant épuisé à 18 h 00 le Président remercie les participants et les invite à partager le verre de l'amitié en profitant du Beaujolais nouveau

Signé par :

Le Président Gilbert GUERIN le secrétaire de séance Gilles COUTANT





## Rapport Financier (Nombre d'adhérents : 55)

SITUATION COMPTABLE 30/09/2024			
		crédits	débits
<b>solde CE au 01/01/24 relevé CE N° 18</b>	<b>2257,55</b>		
cartes		5238,20	
virements fédération		1489,80	
virements fédération régul 2023		25,00	
prélèvements fédération			5348,00
Dépenses 2024 au 30/09/2024			207,90
<b>nouveau solde 30/09/24</b>	<b>3454,65</b>		
<b>relevé de C/ CE N° 26 au 30/09/2024</b>	<b>3454,65</b>		
remise ch fédé 45		102,80	
Frais réunion (CA + AG) estimés			236,70
vente nasses		40,00	
Fournitures			192,87
frais CE			3,20
ch FNADAPAEF			595,00
<b>SITUATION COMPTABLE 30/10/2024</b>	<b>2569,68</b>		
<b>débits attendus</b>			
prélèvt Fédé			76,80
frais CE			9,60
Ag L-B			27,50
frais AG			180,00
mairie Bou			50,00
<b>Solde previsionnel</b>	<b>2225,78</b>		
<b>Livret A</b>	<b>5214,75</b>		
<b>intérêts escomptés</b>	<b>182,51</b>		
	<b>5397,26</b>		

ADAPAEF 45

Nombre adhérent : 55

N°	Recettes (produits)	Montant	Dépenses (charges)	Montant
Equipe Postale pour mémoire	BE CCP	86,89	Frais compte BP	29,65
	livret A 2023	3,00	Virement sur CE	3675,00
	Virement Livret A	3595,49	Clôture BP annulation par Bque Postale	-19,37
		3685,38		3685,28
	Pêcheurs amateurs remise 1 : 53 pêcheurs	4868,20	prélèvement fédération 04 04 2022	5041,20
	Remise 2 : 9 pêcheurs	662,80	prélèvement fédération 20 06 2022	662,80
	Remise 3 : 1 pêcheur	96,80	prélèvement fédération 13/12/23	96,80
	Remise 4 : 1 pêcheur	96,80		
	Vignettes EHGO 7 vignettes encaissées		Reversement à la FNPF EHGO 7 vignettes	
	Cotisation fédé nationale		Cotisation fédé nationale (60 pêcheurs réglés)	600,00
	Chèque rejeté	-96,80		
	Ecart prélèvement fédé 04/04/2023	173,00		
	virt Fédé 45 cartes	200,00		
	Cotisation ADAPAEF		Frais de réunion	281,00
	Régularisation )		Frais AG	163,37
	Cotisation ADAPAEF - 18 ans (3 €)		Frais de secrétariat, correspondance	
	Vignette EHGO		Frais de tenue de compte	36,00
	virement Fédération	1350,00	Achat matériel	155,08
	virements BP sur Ce	5175,00	souscription livret A	5100,00
	Frais engagés non remboursés	1838,00	Frais engagés non remboursés	1838,00
	Produits financiers Livret A estimés)		Don école de Bou	50,00
			Cotisation Loire Bretagne (2 années)	59,00
	<b>TOTAL RECETTES CE</b>	<b>14363,80</b>	<b>TOTAL DEPENSES CE</b>	<b>14083,25</b>
	solde CCP 31/12/2022	0,00		
	report CE au 01/01/2023	1977,00		
	Résultat de l'exercice C/CE 2023	280,55		
	relevé CE 31/12/2023	2257,55		
	<i>pour mémoire</i>			
	<i>Complément cotisation FN ADAPAEF + 3</i>			30,00

ADAPAEF 45

## Rapport Financier (Bilan)

DISPONIBLE AU 31 décembre 2023

BILAN AU 31.12.2023		Justificatif de l'excédent 2023	
Compte CE au 01/01/2023	1977,00	Relevé CCP	0,00
Recettes 2023	14583,80	Relevé CAISSE EPARGNE	2287,55
TOTAL	16560,80		
Dépenses 2023	14083,25		
EXCEDENT 2023	2287,55	TOTAL	2287,55
Livret A CE	5100,00	Livret A CE	5100,00
intérêts sur livret A	114,75	Intérêts livret A	114,75
	<b>5214,75</b>		<b>5214,75</b>

### BILAN définitif 2023

Au 31/12/2023 l'ADAPAEF 45 dispose d'une réserve de 7472,30€ (7159,29€ fin 2022 et 6933,82 fin 2021)

Le résultat de l'année est de + 280,55 € desquels il faut retirer le chèque en instance d'encaissement le complément de cotisation à la FN ADAPAEF (ch 00009 30,00€ débité le 25/01/2024)

La réserve de l'association permet de couvrir pendant plusieurs années le budget de fonctionnement.

L'état des finances permet donc d'envisager des investissements en matériel pour la promotion de l'association et l'achat de matériels de pêche pour des démonstrations sans avoir à augmenter la cotisation de 15 €/an

## BUDGET PREVISIONNEL 2025(hypothèse 55 pêcheurs) MAJ 20 11 2024

Majeur	51	103,80	41,20	36,60	15,00	11,00		103,8	DDT Trésor Public	
Mineur	1	21,20	6,20	13,00	1,00	1,00		21,2	30,59	134,39
PAEF seul	2	26,00			15,00	11,00			30,59	51,79
	1	26,00			15,00	11,00				

RECETTES							DEPENSES						
Pour mémoire ventilation													
	remises chèques	dont CPMA RMA	dont Fédération 45	dont ADAPAEF 45	dont FNADAPAEF		Reversement FP 45	Frais banque	frais réunion + AG	achats	Prélèvement Fédération	FN ADAPAEF + LB (2023 & 2024)	dépenses imprévues
cartes Majeur	5293,80	2101,20	1866,60	765,00	561,00						5424,80		
cartes Mineur	21,20	6,20	13,00	1,00	1,00							595,00	
cartes PAEF	52,00			30,00	22,00							60,00	
Divers	26,00			15,00	11,00								
reversement FD 45 régul féd 2023	25,00						1489,80	450,00					
ventes						150,00		37,20		250,00			240,80
<b>TOTAL</b>	<b>5418,00</b>	<b>2107,40</b>	<b>1879,60</b>	<b>811,00</b>	<b>595,00</b>	<b>150,00</b>	<b>1489,80</b>	<b>37,20</b>	<b>450,00</b>	<b>250,00</b>	<b>5424,80</b>	<b>655,00</b>	<b>240,80</b>

TOTAL

7057,80

7057,80

### CARTES DE PECHEES 2025

#### Pêcheur Amateur aux Engins et aux Filets

	CPMA RMA (FNPF)	Cotisation fédérale (FD45)	ADAPAEF 45	FNADAPAEF	TOTAL	Licence DDT Trésor public	TOTAL
Carte PAEF Majeur	41,20 €	36,60 €	15,00 €	11,00 €	<b>103,80 €</b>	30,59 €	<b>134,39 €</b>
Carte PAEF Mineur	6,20 €	13,00 €	1,00 €	1,00 €	<b>21,20 €</b>	30,59 €	<b>51,79 €</b>
Evolution 2024 MAJ	1,00 €	- €	- €	- €	1,00 €	0,74 €	1,74 €
Evolution 2024 MIN	1,00 €	- €	- €	- €	1,00 €	0,74 €	1,74 €

#### Carte personne majeure : Réciprocité dans le Loiret + une ligne sur domaine public français

#### Carte interfédérale majeure : Réciprocité dans 86 départements français

	CPMA RMA (FNFF)	Cotisation fédérale (FD45)	AAPPMA	Timbre interfédéral	TOTAL
Carte Majeur	41,20 €	36,60 €	8,20 €		<b>86,00 €</b>
Carte Interfédérale	41,20 €	36,60 €	8,20 €	26,00 €	<b>112,00 €</b>
Evolution 2024 MAJ	1,00 €	- €	- €	1,00 €	2,00 €

PAEF + Interfédéral (Un PAEF demande un timbre interfédéral)

Il paye une 1ère carte 134,39 € puis une seconde carte 112,00 € - 41,20 € - 36,60 € = 34,20 €

Soit **134,39 € + 34,20 € = 168,59 €**

Un interfédéral + PAEF ( Un titulaire d'une carte interfédérale demande une carte PAEF

Il paye une première carte 112,00 € puis une seconde carte 15,00 € + 11,00 € + 30,59 € = 56,59 €

Soit : **112,00 € + 56,59 € = 168,59 €**



Nous étions là  
en 2024



Nous serons  
toujours là  
en 2025

